

**Rapport de la Présidente**

Séance publique du  
vendredi 6 décembre 2019

**1<sup>ère</sup> Commission**

N° CD-2019-5-1-1

**Service instructeur**

Direction des finances

**Service consulté****DECISION MODIFICATIVE N°3 - EXERCICE 2019**

Résumé : La Décision Modificative n°3 de l'exercice 2019 du budget principal porte exclusivement sur des virements de crédits entre chapitres à l'intérieur d'une même section, ne modifiant pas l'équilibre du budget.

Cette DM3 s'avère nécessaire pour optimiser la gestion des crédits en les ajustant en fonction des projections de consommations de fin d'année et de l'avancement effectif des opérations, se traduisant techniquement par des virements de chapitres à chapitres.

La synthèse des mouvements du budget principal opérés dans le cadre de la DM3 2019 en fonctionnement et en investissement est retracée ci-après :

**Direction des Routes**

Il est nécessaire d'abonder la ligne budgétaire figurant ci-dessous afin de permettre au service de faire face aux dépenses de fin d'année.

Crédits à inscrire				
Chapitre	Libellé chapitre	Fonction	Libellé fonction	Montant
011	Charges à caractère général	621	Réseau routier départemental	110 000,00 €

Crédits à restituer				
Chapitre	Libellé chapitre	Fonction	Libellé fonction	Montant
67	Charges exceptionnelles	01	Opérations non ventilables	-110 000,00 €

**Direction des Ressources Humaines**

Il est nécessaire d'abonder la ligne budgétaire figurant ci-dessous afin de permettre au service d'attribuer des prêts à certains agents de la collectivité en difficulté financière.

Crédits à inscrire				
Chapitre	Libellé chapitre	Fonction	Libellé fonction	Montant
27	Autres immobilisations financières	0201	Personnel non ventilable	2 000,00 €

### Direction des Finances

Il est nécessaire de minorer la ligne budgétaire figurant ci-dessous afin de permettre à la Direction des Ressources Humaines d'attribuer des prêts à certains agents de la collectivité en difficulté financière.

Crédits à restituer				
Chapitre	Libellé chapitre	Fonction	Libellé fonction	Montant
204	Subventions d'équipement versées	01	Opérations non ventilables	-2 000,00 €

### Direction de l'Education, de la Culture et des Sports

Il est nécessaire d'abonder les lignes budgétaires figurant ci-dessous afin de permettre au service de faire face aux dépenses de fin d'année.

Crédits à inscrire				
Chapitre	Libellé chapitre	Fonction	Libellé fonction	Montant
011	Charges à caractère général	313	Bibliothèques, médiathèques	8 390,00 €
011	Charges à caractère général	315	Services d'archives	7 500,00 €

Crédits à restituer				
Chapitre	Libellé chapitre	Fonction	Libellé fonction	Montant
65	Autres charges de gestion courante	311	Activités artistiques et action culturelle	-8 390,00 €
65	Autres charges de gestion courante	311	Activités artistiques et action culturelle	-7 500,00 €

### Direction de la Solidarité

Il est nécessaire d'abonder les lignes budgétaires figurant ci-dessous afin de permettre au service de faire face aux dépenses de fin d'année.

Crédits à inscrire				
Chapitre	Libellé chapitre	Fonction	Libellé fonction	Montant
65	Autres charges de gestion courante	538	Personnes âgées autres	566 000,00 €

Crédits à restituer				
Chapitre	Libellé chapitre	Fonction	Libellé fonction	Montant
017	Revenu de Solidarité Active	564	Insertion professionnelle	-316 000,00 €
017	Revenu de Solidarité Active	567	RSA allocations	-250 000,00 €

Au vu de ce qui précède, je vous propose de :

- D'approuver les virements de crédits de chapitres à chapitres dans le cadre de la DM3 2019 pour le budget principal conformément à l'annexe n°1 jointe au présent rapport,
- D'approuver l'inscription d'une AP complémentaire de 2 000 € sur l'AP 2019-J313 en lien avec les prêts accordés au personnel par la Direction des Ressources Humaines,
- D'approuver le virement de 300 000 € de l'AP 2018-A134 vers l'AP 2019-A134 afin de permettre à la Direction des Routes de faire face à des dépenses relatives à des travaux sur ouvrages d'art,
- D'autoriser, par dérogation au règlement financier départemental, le versement, au Syndicat Mixte d'aménagement du site du barrage de Kruth-Wildenstein, de la subvention d'investissement d'un montant de 134 187,30 € accordée par délibération de la Commission permanente n° CP-2019-10-6-4 du 15 novembre 2019 pour les opérations d'aménagement du programme 2019 dont il est maître d'ouvrage, en deux fois comme suit : 50 % dès le démarrage des travaux sur l'exercice 2019, puis le solde après la réception des travaux, déroge dans ce cadre au principe de non commencement des projets avant le dépôt des dossiers et autorise la transmission des justificatifs a posteriori après la réalisation du projet,
- D'autoriser, suite à la demande en ce sens de la Communauté de Communes du Val d'Argent du 17 septembre 2019, la modification des échéanciers des remboursements des deux avances départementales sans intérêt consenties par conventions datées des 12 décembre 2011 et 21 novembre 2013 pour permettre le versement différé des deux dernières annuités de chaque échéancier, conformément aux modalités précisées dans les deux avenants joints en annexe,
- D'approuver en conséquence les deux avenants aux conventions précitées joints au présent rapport à intervenir avec la Communauté de Communes du Val d'Argent et autorise la Présidente du Conseil départemental à les signer.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Brigitte KLINKERT